

REGLEMENT DU CONCOURS DE « Petites Œuvres Multimédia P.O.M »

Article 1 : Le concours est ouvert à toute personne qui ne fait pas partie du comité directeur du Club Informatique Photo de Proville ainsi que du jury. Le fait de participer implique l'acceptation de tous les termes du présent règlement.

Article 2 : Une P.O.M. est une œuvre qui met en valeur des photos numériques par l'intégration de graphismes, de vidéos et de sons, le tout animé en un format vidéo.

Article 3 : Le participant doit présenter une P.O.M. d'une durée maximale de 5 minutes (génériques compris) gravée sur un support (Clé USB ou DVD) en format WMV ou AVI ou MP4 exclusivement

Article 4 : L'exposant devra transmettre son œuvre en la déposant avant 10h30 au Salon du Multimédia et de la Photo le **DIMANCHE 4 MARS 2012, salle St-Exupéry, rue des Aubépines à PROVILLE. Elle peut être envoyée ou déposée auparavant au 43 Avenue des Martins-Pêcheurs 59267 PROVILLE chez le Président Jean-Luc DANGLETERRE.**

Article 5 : Les P.O.M. seront projetées devant un jury comprenant les Présidents des Clubs Photos du Cambrésis, un professeur et un professionnel de l'image lors du salon du multimédia. La projection se fera en public.

Article 6 : Le jury devra juger de l'intérêt, la qualité et l'originalité de ses composants (photos, vidéos, animations). Les décisions du Jury sont sans appel.

Article 7 : Tout participant autorise le Club Informatique Photo de Proville à diffuser son œuvre sur le site <http://linuxcambresis.org>. Le club indiquera de manière claire **les nom et prénom de l'auteur**. La P.O.M. reste la pleine propriété de son auteur. En aucun cas une transaction financière ne saurait être effectuée ni sollicitée de la part de l'association ou de l'auteur. Celui-ci déclare avoir tous les droits de propriété et de publication des composants de sa P.O.M.

Article 8 : Le support sur lequel est transmis la P.O.M. ne sera pas restitué au participant et nous vous conseillons donc de privilégier le DVD.

Article 9 : Tout participant doit compléter le plus précisément possible le coupon ci-dessous et joindre cette page au support de sa P.O.M.

M.....

Adresse

CP/Ville

Déclare vouloir participer au concours de P.O.M du 4 mars 2012 organisé par le Club Informatique-Photo de Proville.

Nom de la P.O.M : durée min

Type de support : Format vidéo :

« Je reconnais accepter chaque terme du présent règlement et je m'engage à les appliquer. »

Signature précédée de « lu et approuvé »

date :/...../20....